

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17297**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Conducteur (trice) d'équipement de fabrication des Industries Chimiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) des industries chimiques - Union des industries chimiques (UIC)	Directrice générale

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3108 - Industries chimiques et connexes

Code(s) NSF :

222u conduite, surveillance d'appareils des industries chimiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le CQP Conducteur (trice) d'équipement de fabrication des Industries Chimiques est en lien avec le métier de conducteur(trice) d'équipement de fabrication.

Les conducteurs exercent leur activité professionnelle au sein d'une unité de fabrication chimique sous la responsabilité directe d'un animateur d'équipe. Ils conduisent et surveillent différents équipements unitaires de fabrication de produits chimiques dans le respect des consignes de fabrication, de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement.

Ils sont capables d'apprécier la qualité des opérations mises en œuvre, de relever les données et les résultats des contrôles, d'identifier les écarts, de détecter tout dysfonctionnement ou incident de différentes natures (matières, fonctionnement, panne ou défaut d'un matériel, d'un équipement etc.). En cas de dysfonctionnement ou d'incident, ils alertent le responsable hiérarchique et prennent les mesures adaptées selon des procédures établies. Les principales situations professionnelles rencontrées sont les suivantes :

- Mise en route, arrêt, remise en condition de redémarrage d'un ou plusieurs équipements unitaires de fabrication
- Surveillance des paramètres, contrôle des écarts et réglage du process en fonction des écarts
- Réalisation des relevés et des mesures liées aux appareils
- Contrôle de la conformité quantitative et qualitative des matières premières, produits semi-finis et/ou finis, emballages, du matériel
- Maintenance de premier niveau des équipements, dans le cadre des habilitations
- Réglages lors des changements de séries, formats, de recettes, d'outils
- Renseignement des fiches d'activités et de production (qualité, volume, incidents de fonctionnement, etc..)
- Entretien des équipements et du poste de travail
- Prise et passage des consignes par écrit et oral

Les capacités attestées sont :

Compétence 1 - Organiser et préparer la production dans son champ d'intervention

Compétence 2 - Conduire un process de fabrication sur un équipement unitaire[1]

Compétence 3 - Identifier les dysfonctionnements techniques et réaliser des interventions techniques de premier niveau, selon la norme AFNOR

Compétence 4 - Analyser l'application des règles de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement dans toute intervention -

OPTION BPF : Cette option, nécessaire dans certains secteurs, porte sur la connaissance, la compréhension et la mise en œuvre des Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF)[4]. Cette option, quand elle est choisie, se substitue à la Compétence 4

Compétence BPF : Analyser l'application des règles BPF (Bonnes Pratiques de Fabrication), de sécurité et de protection de l'environnement dans toute intervention [2]

Compétence 5 - Communiquer, traiter les informations relatives à la production et transmettre des savoir-faire

Compétence 6 - Prendre en compte dans son activité le fonctionnement de l'entreprise, le travail en équipe et les actions d'amélioration

[1] Il est demandé au candidat d'être capable de conduire différents équipements d'une unité de production

[2] Les Bonnes Pratiques de Fabrication sont des directives qui garantissent que les produits sont fabriqués et contrôlés de façon cohérente et selon les normes de qualité adaptées à leur emploi.

Les BPF doivent être appliquées pour la fabrication des substances actives entrant dans la composition de médicaments en référence à l'article L 5138-3 du code de la santé publique

Pour les produits cosmétiques, elles sont définies par la norme internationale ISO 22716 « Cosmétiques - Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) - Lignes directrices relatives aux bonnes pratiques de fabrication » et devront être appliquées avant le 11/07/2013.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les salariés titulaires du CQP Conduite d'équipement de fabrication exercent leur activité sur les sites de production des industries chimiques, au sein du service fabrication.

Les industries chimiques emploient 203 985 salariés. L'industrie chimique française est le 2ème producteur européen après l'Allemagne et le 5ème producteur mondial. Elle se caractérise par son activité à l'exportation ainsi que par ses dépenses de Recherche et Développement.

Les secteurs de production chimique sont les suivants :

Chimie minérale (fabrication de gaz industriels, colorants, pigments, produits azotés, engrais, fabrication d'autres produits chimiques

inorganiques de base...)

Chimie organique (fabrication de caoutchoucs synthétiques, matières plastiques de base, fabrication d'autres produits chimiques organique de base...)

Spécialités chimiques (pesticides, peintures, encres, vernis, mastics, produits explosifs, colles, huiles essentielles...)

Savons, parfums et produits d'entretien

Fabrication de produits pharmaceutiques de base

La branche comptabilise plus de 3 000 entreprises et 5 971 établissements en 2010. La Répartition des établissements par taille est la suivante :

- 60% des établissements ont un effectif de moins de 10 salariés
- 26% des établissements ont un effectif de 10 à 49 salariés
- 10% des établissements ont un effectif de 50 à 199 salariés
- 3% des établissements ont un effectif de 200 à 499 salariés
- 1% des établissements ont un effectif de plus de 500 salariés

En termes de recrutement, compte tenu des départs à la retraite d'ici à 2020, le simple renouvellement des effectifs de production représente a minima le recrutement de 5% de 44.000 salariés, soit près de 2.200 personnes par an pour les métiers de fabrication et sans doute plus dans les années à venir.

Conducteur(trice) d'équipement de fabrication, Agent de fabrication (H/F), Préparateur(trice), Technicien(ne) de fabrication, Opérateur(trice) de fabrication, ...

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2301 : Conduite d'équipement de production chimique ou pharmaceutique

Réglementation d'activités :

Sur certains postes de conducteur(trice) de fabrication, des habilitations peuvent être exigées : habilitation électrique, ...

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Compétence 1 - Organiser et préparer la production

Observation en situation professionnelle lors de la préparation de la production

Entretien : Bilan des activités d'organisation et de préparation de la production sur une période de quelques semaines, Questionnement sur les caractéristiques des matières premières et des composants, leurs rôles et leurs risques et Questionnement sur les étapes du procédé de fabrication, les paramètres physico- chimiques et leurs interactions, les points critiques et les risques associés.

Compétence 2 - Conduire un process de fabrication sur un équipement unitaire

Observation en situation professionnelle

Entretien : Bilan des activités de conduite du procédé de fabrication sur une période de quelques semaines, Entretien sur la base des anomalies de fonctionnement et les dérives des procédés rencontrés durant une période de quelques mois et Questionnement sur les ajustements de paramètres réalisés et leurs conséquences sur le procédé.

Compétence 3 - Identifier les dysfonctionnements techniques et réaliser des interventions techniques de premier niveau

Entretien : Entretien sur la base des dysfonctionnements rencontrés durant une période de quelques mois.

Compétence 4 - Analyser l'application des règles de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement dans toute intervention (ou Compétence 4bis correspondant à une Option BPF : Analyser l'application des règles BPF (Bonnes Pratiques de Fabrication), de sécurité et de protection de l'environnement dans toute intervention)

Observation en situation professionnelle

Entretien : Bilan de l'activité sur une période de quelques semaines, Questionnement sur les risques, dispositifs de sécurité et mesures de prévention et Entretien sur la base des non conformités rencontrées durant une période de quelques mois

Compétence 5 - Communiquer, traiter les informations relatives à la production et transmettre des savoir-faire

Observation en situation professionnelle

Entretien : Bilan de l'activité sur une période de quelques semaines, Bilan concernant la transmission de savoir-faire réalisée par le candidat et Etude des différents documents (informatisés ou non) renseignés par le candidat dans son activité.

Compétence 6 - Prendre en compte dans son activité le fonctionnement de l'entreprise, le travail en équipe et les actions d'amélioration

Entretien : Questionnement sur le fonctionnement de l'entreprise et sur les besoins et attentes des clients internes ou externes et Bilan de la participation du candidat à des groupes de travail et des actions d'amélioration.

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury paritaire national est composé de 50% de représentants « employeurs » et 50% de représentants des « organisations syndicales ». Le jury peut comporter deux personnalités qualifiées désignées par la CPNE avec voix consultative.

En contrat de professionnalisation	X		Le jury paritaire national est composé de 50% de représentants « employeurs » et 50% de représentants des « organisations syndicales ». Le jury peut comporter deux personnalités qualifiées désignées par la CPNE avec voix consultative.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X		Le jury paritaire national est composé de 50% de représentants « employeurs » et 50% de représentants des « organisations syndicales ». Le jury peut comporter deux personnalités qualifiées désignées par la CPNE avec voix consultative.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé « Certificat de qualification professionnelle Conducteur (trice) d'équipement de fabrication des Industries Chimiques » avec effet au 27 août 2013, jusqu'au 27 août 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 11 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé « Certificat de qualification professionnelle Conducteur (trice) d'équipement de fabrication des Industries Chimiques » avec effet au 27 août 2018, jusqu'au 27 août 2023.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.jetravailledanslachimie.fr

[OPCA DEFI](#)

[Observatoire des industries chimiques](#)

Lieu(x) de certification :

UIC - Le Diamant A - 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

France entière

Historique de la certification :

Décision de la CPNEFP des Industries Chimiques du 27 avril 2011 relative à la création du dispositif des Certificats de Qualification Professionnelle des Industries Chimiques

Décision de la CPNEFP des Industries Chimiques du 27 avril 2011 relative à la création du Certificat de Qualification Professionnelle Pilotage de ligne de conditionnement des Industries Chimiques